

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absentes et excusées : - Danièle POURCEL qui a donné procuration à José NUNES.
- Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Claude ALBA.

Date de la convocation : 05/09/2019
Date d'affichage : 05/09/2019

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Lecture est donnée du précédent compte-rendu qui est approuvé. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire explique que les questions n°4 (Décision modificative relative à un virement de crédits en section d'Investissement pour l'opération n°192 – Ecole – travaux et matériel scolaire) et n°6 (Décisions modificatives – opérations d'ordre – reprise de matériel) inscrites à l'ordre du jour n'ont pas à être débattues. Renseignements pris auprès de la Trésorerie, il n'y a pas lieu de faire une décision modificative budgétaire pour mouvementer ces comptes.

1°) Convention de mise à disposition des locaux et du terrain de foot avec le club « La Crémade Football Club » -

Monsieur le Maire expose que le nouveau club « La Crémade Football Club » va disposer des locaux et du terrain de foot de Fréjeville dès le mois de septembre comme convenu lors de la dernière réunion entre le club et les représentants des mairies de Saix et de Fréjeville. En conséquence, il convient d'établir une convention de mise à disposition des locaux et du terrain de foot. Il donne lecture de la convention à l'ensemble des conseillers afin de recueillir leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention proposée annexée à la présente délibération.

2°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal a entériné, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs suite à l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de deux agents affectés au service de la cantine et de la garderie (Délibération n°2019/51).

3°) Admission de créances en non-valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière de St Paul Cap de Joux par courrier explicatif en date du 16/07/2019 concernant un titre de recettes relatif à des recouvrements de loyers et de charges datant de 2016 pour un montant total de 98.48 €, ce produit étant irrécouvrable suite au décès du débiteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 98.48 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au compte 6541 du budget primitif 2019 de la commune.

4°) Décision modificative budgétaire n°1 – Virement de crédits en section d'Investissement – Etude Assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 9 588 € a été inscrite au budget primitif 2019 pour l'étude assainissement. Cette étude a nécessité la réalisation d'un diagnostic du réseau du Village par une inspection vidéo d'un montant de 3 838.08 € ; le devis initial s'élevait à 3 290.50 € par conséquent il y a un dépassement de 547.58 €.

Par ailleurs, le bureau d'étude CET Infra doit reprendre les études sur le secteur du village suite à un changement de site pour l'implantation d'une future station d'épuration. Le coût de cette nouvelle étude s'élève à 1 008 € TTC. Le montant prévu au Budget primitif n'est donc pas suffisant ; il convient d'abonder le compte 2031 de 1 555.58 €. Il propose de prélever une somme de 1 600 € sur le compte 020 « Dépenses imprévues d'Investissement ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1 proposée par Monsieur le Maire et annexée à la présente délibération.

5°) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU VILLAGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la parcelle cadastrée ZC n° 169, située au Village va être découpée en 2 lots pour construire des habitations. Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée le 20/06/2019 et une demande de permis de construire pour une habitation a été déposée le 30/07/2019.

L'avis ayant été demandé au SDET, il s'avère que ce projet nécessite la réalisation d'une extension de réseau à la charge de la commune.

Le montant net du devis en aérien, reçu en mairie le 30 août 2019, s'élève à 5 570.36 € pour la commune ; le coût total des travaux est estimé à 9 283.94 €, le SDET prenant en charge la différence.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique au Village
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du SDET d'un montant de 5 570.36 €

6°) RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AU VILLAGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la parcelle cadastrée ZC n° 169, située au Village va être découpée en 2 lots pour construire des habitations. Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée le 20/06/2019 et une demande de permis de construire pour une habitation a été déposée le 30/07/2019. L'avis ayant été demandé au SIAEP de Vielmur St Paul, il s'avère que ce projet nécessite le renforcement du réseau sur une longueur de 140 mètres en accotement du chemin communal avec la traversée de la rue de la Mairie. Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 2 979.04 € HT soit 3 142.88 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au Village
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du SIAEP de Vielmur St Paul d'un montant de 3 142.88 € TTC.

7°) MOTION - OPPOSITION A LA FERMETURE DES CENTRES DE FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a présenté le 6 juin 2019, sans aucune concertation préalable avec les élus territoriaux, un plan de réorganisation de la DGFIP du Tarn.

Ce plan conduit à la fermeture de plusieurs trésoreries et particulièrement celle de SAINT PAUL CAP DE JOUX.

D'autres communes ont subi ou vont subir ces mesures qui éloignent les citoyens des services de proximité. Depuis plusieurs années, la commune de St Paul Cap de Joux a subi le départ de 5 postes de facteurs, 5 gendarmes et maintenant, c'est 4 agents qui sont concernés.

L'éloignement des services à la population engagé se poursuit avec cette nouvelle mesure ; la qualité de la relation des services de l'Etat est mise en cause par cette DESERTIFICATION RURALE.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de Fréjeville, se prononce à l'unanimité, contre la fermeture des Centres de Finances Publiques et particulièrement celle de SAINT PAUL CAP DE JOUX.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rentrée des classes** : M. le Maire précise que les travaux ont été terminés à temps ; à ce jour, les dépenses s'élèvent à 27 750 € pour le mobilier (vidéoprojecteur, mobilier scolaire et équipement de la cantine) et à 58 600 € pour les travaux (peinture, cloisons, plomberie, cour de récréation, clôture, portail, électricité, chauffage et menuiserie) soit un total de 86 400 €. Les factures sont conformes aux devis. En ce qui concerne la construction de la garderie, le permis de construire a été validé le 27 août. Le maître d'œuvre prépare les dossiers pour l'appel d'offres. Les travaux pourraient débuter début décembre pour être terminés fin avril.

Les conseillers interviennent à tour de rôle :

- **Jean-Marc ALLAIN** : il demande s'il est possible de mettre une grille de sécurité devant la porte des vestiaires de la Salle Polyvalente ; un devis sera demandé.

- **Damien VIGUIER** : En ce qui concerne l'exposition de la Ligue de Protection des Oiseaux, des devis sont attendus.

Pour les sentiers de découverte, le tracé a été légèrement modifié ; dès qu'il sera finalisé, les conventions pourront être signées.

- **Didier MAHOUX** : des photos aériennes de plusieurs secteurs de la commune ont été prises ; ces photos sont libres de droit donc elles pourront être mises à disposition.

En ce qui concerne la canicule, il conviendra d'être attentif et de téléphoner aux personnes âgées chaque jour.

- **Christophe MAURIES** : il demande que la CCLPA soit relancée pour le passage de la balayeuse à l'Issartade, pour le passage du lamier à la Gayé et pour le rebouchage des trous sur le chemin entre la Gayé et Aupillac. Une relance doit aussi être faite auprès d'Orange pour la réparation d'un poteau téléphonique endommagé par la tempête du 9 août.

Sur un tout autre sujet, M. MAURIES signale qu'un repas végétarien serait obligatoire dans les cantines à partir du 1^{er} novembre. Il conviendra de se renseigner auprès du responsable de la cuisine centrale.

- **Thierry CAUSSE** : il est nécessaire de rajouter des poubelles pour le lotissement de l'Impasse des Lilas. Les services de la CCLPA seront contactés.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 24 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.



Claude ALBA
Maire